

PROCEDURE A SUIVRE POUR LA DEMANDE D'AVIS PREALABLE ET D'AUTORISATION D'OUVERTURE DES ETABLISSEMENTS TOURISTIQUES (*)

(*) Il est à signaler que les services d'agrément sont gratuits

ARRETE N°4889/2001/MINTOUR du 19 avril 2001

DEMANDE D'AVIS PREALABLE

Composition de dossier

Le dossier est composé de :

- Une lettre de demande ;
- Une fiche de renseignements sur l'identité du demandeur, sur la description sommaire de l'établissement ou du terrain de camping. Pour les étrangers, cette fiche doit être accompagnée d'une copie certifiée conforme de l'original du visa de long séjour en cours de validité ;
- Une description sommaire de l'environnement : informations sur les sites touristiques, culturels, naturels situés à moins de 500m de l'établissement ;
- Un plan de masse ;
- Un plan esquisse côté du projet ;
- Un plan d'assainissement des eaux usées, eaux-vannes, eaux de pluie ;
- Un plan d'immatriculation ou plan cadastral du terrain ;
- Un certificat de situation juridique du terrain ;
- Un bail dûment enregistré auprès du Service de l'enregistrement dont relève le lieu d'implantation de l'immeuble (cas de location) ;
- **Un programme d'engagement environnemental (PREE)** pour tout aménagement hôtelier d'une capacité d'hébergement

comprise entre cinquante (50) et cent vingt (120) chambres ou pour tout restaurant d'une capacité comprise entre soixante (60) et deux cent cinquante (250) couverts ou tout aménagement récréo-touristique d'une surface comprise entre deux (02) et vingt (20) hectares ;

- **Un permis environnemental** délivré par le Ministre chargé de l'Environnement pour les projets nécessitant une étude d'impact environnementale (EIE). Il s'agit de tout aménagement hôtelier d'une capacité d'hébergement supérieure à cent vingt (120) chambres ou pour tout restaurant d'une capacité de plus de deux cent cinquante (250) couverts ou tout aménagement récréo-touristique d'une surface combinée de plus de vingt (20) hectares ;
- **Un permis environnemental** délivré par le Ministre chargé de l'Environnement pour toutes implantations ou modifications d'aménagements situés dans les **zones sensibles** ; ces projets nécessitent une étude d'impact environnemental (EIE).

ARRETE N°4889/2001/MINTOUR du 19 avril 2001

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE ET DE
CLASSEMENT**

**Composition de dossier de demande d'autorisation
d'ouverture et de classement d'un établissement
d'hébergement et/ou de restauration :**

Le dossier est composé de :

- Une lettre de demande d'autorisation d'ouverture et de classement ;
- Une copie de l'avis préalable ;

- Une fiche de renseignement sur l'identité du demandeur, sur les installations, les équipements, les matériels d'exploitation de l'établissement et sur le personnel ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du permis de construire et du certificat de conformité ;
- Un casier judiciaire bulletin n°3 de moins de 3 mois ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du visa de long séjour en cours de validité pour les étrangers ;
- Un état 211 bis de la personne physique ou morale ;
- Une attestation de souscription à une assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du (des) diplôme(s) ou du (des) certificat(s) attestant les aptitudes professionnelles du personnel cadre ;
- Une copie certifiée conforme à l'original des statuts enregistrés de la société ;
- Une copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité nationale ou du passeport ;

ARRETE N° 4912/2001/MINTOUR du 19 avril 2001

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE (EVPT)

Composition de dossier de demande d'autorisation d'ouverture

Le dossier est composé de :

- Une lettre de demande d'autorisation d'ouverture faisant mention de la ou des licence(s) désirée(s) ;
- Une fiche de renseignements sur l'identité du demandeur, sur les installations, les équipements et sur le personnel ;
- Un casier judiciaire, bulletin n°3 de moins de 3 mois ;
- Une copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité nationale ou du passeport ;

- Un état 211 bis de la personne physique ou morale ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du visa de long séjour en cours de validité pour les étrangers ;
- Une copie certifiée conforme à l'original des statuts enregistrés de la société ;
- Une attestation de souscription à une assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Une attestation de souscription à une garantie financière (Tours Operators, Réceptifs, Agences de Voyages) ;
- Un certificat de situation juridique de l'immeuble (cas des propriétaires) ou une copie certifiée conforme à l'original du bail dûment enregistré par le Service de l'enregistrement dont relève le lieu d'implantation de l'immeuble (cas des locataires) ;
- Un exemplaire de brochure ou de dépliant pour les licences A et B ;
- Pièce(s) attestant les aptitudes professionnelles requises pour le personnel d'encadrement et pour le personnel technique ;
- Un compte d'exploitation prévisionnelle de la première année d'exploitation ;

Les entreprises procédant à des extensions ou à des diversifications d'activités sont considérées comme de nouvelles entreprises.

Composition de dossier de demande d'autorisation d'ouverture pour l'hébergement et/ou la restauration sans passer par l'avis préalable.

Le dossier est composé de :

1. Une lettre de demande d'autorisation d'ouverture et de classement ;

2. Une fiche de renseignements sur l'identité du demandeur, sur les installations, les équipements, les matériels d'exploitation de l'établissement et sur le personnel ;
3. Une copie certifiée conforme à l'original du permis de construire et du certificat de conformité ;
4. Un casier judiciaire, bulletin n°3 de moins de 3 mois ;
5. Une copie certifiée conforme à l'original du visa de long séjour en cours de validité pour les étrangers ;
6. Un état 211 bis de la personne physique ou morale ;
7. Une attestation de souscription à une assurance responsabilité civile professionnelle ;
8. Une copie certifiée conforme à l'original du (des) diplôme(s) ou du (des) certificat(s) attestant les aptitudes professionnelles du personnel cadre ;
9. Une copie certifiée conforme à l'original des statuts enregistrés de la société ;
10. Une copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité nationale ou du passeport ;
11. Un certificat de situation juridique du terrain de moins de trois mois ;
12. Un bail dûment enregistré auprès du Service de l'enregistrement dont relève de lieu d'implantation de l'immeuble (cas de location) ;